

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 86

Membres présents : 70

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Youssef FEDDAL (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Héléne DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVEDELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX

(WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) a quitté la séance à 20h09 ; elle n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/263.

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) et M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) ont quitté la séance à 20h50 ; ils n'ont plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/279.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 16

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE), Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Valérie CARTA (DENAIN), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (DENAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Michèle DANDOIS (DENAIN), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-François DELATTRE (HASPRES), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) a donné pouvoir à Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Paul COMYN (HERIN), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE), M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) a donné pouvoir à M. Bernard CARON (WALLERS)

Membres absents excusés : 4

M. Michel BLAISE (BELLAING), M. Joshua HOCHART (DENAIN), Mme Annick TRIoux (ESCAUDAIN), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES)

INTERVENTIONS ORALES

➤ Vidéo : Retour sur le tour Peer Review

<https://youtu.be/k7plSFpTQz4>

➤ Présentation du projet d'ouverture du Site Minier

Par Mme Audrey DANGLADE, Directrice Attractivité territoriale, résidentielle et touristique.

Cf. Annexe 1

➤ **Information orale : Zone d'Activités des Soufflantes - Escaudain/Lourches : Installation d'un centre de données numériques**

Par M. Aymeric ROBIN, Président de La Porte du Hainaut.

Cf. Annexes 2 et 3

Le développement d'un écosystème numérique dynamique, innovant et compétitif appelle des infrastructures numériques nouvelles sur notre territoire.

Une partie de cet écosystème a également vocation à répondre aux enjeux de souveraineté concernant le traitement de nos données.

La France, grâce à son énergie disponible, fiable et largement décarbonée, peut, par ailleurs, contribuer à l'émergence d'un secteur numérique moins émetteur en CO2.

Pour ces raisons, outre les acteurs français du secteur, tels que les fournisseurs de services cloud et de puissance de calcul pour l'IA, de nombreux acteurs ont fait part de leur souhait d'investir en France.

La Porte du Hainaut est propriétaire d'un foncier à vocation économique situé sur la Zone d'Activités des Soufflantes à Escaudain, sur les anciens hauts fourneaux d'Usinor.

Ainsi, notre candidature à l'appel à projets lancé par l'Etat en 2024 a permis d'être retenue parmi les 55 sites dans le cadre des « sites clefs en main France 2030 ».

En parallèle, la Région Hauts-de-France a sacralisé ce foncier dans le cadre de son SRADDET en qualité de Projet d'Envergure Régionale sur des filières d'avenir d'activités numériques et digitales. Enfin, l'Etat et l'entreprise RTE ont identifié ce site en « FAST TRACK » permettant de réserver une puissance électrique importante aux porteurs de projets pouvant bénéficier d'une procédure de raccordement avancée.

La Porte du Hainaut a donc saisi l'opportunité afin de faire émerger localement un nouvel écosystème autour d'un centre de données, pour répondre d'une part à la forte demande des acteurs du secteur aux enjeux de souveraineté des données mais surtout afin de poursuivre la résilience du territoire et proposer des nouvelles perspectives économiques et panser définitivement les plaies laissées par la fermeture d'Usinor.

Afin de sélectionner la proposition la plus satisfaisante pour valoriser ce foncier, en tirer le meilleur prix de cession et orienter son usage futur vers un data center, La Porte du Hainaut a fait le choix de recourir à une procédure de mise en concurrence et de s'associer à un réseau de partenaires locaux.

4 candidats ont envoyé leur candidature dans les temps le 25 juillet dernier. Après analyse des candidatures, 3 sont invités aux auditions de la mi-novembre et 2 sont lauréats : AWS et DATA4.

Ces 2 lauréats ont envoyé leur lettre d'intention d'achat du foncier le 1^{er} décembre 2025.

Une réunion de l'exécutif s'est tenue le 3 décembre en vue d'analyser les projets reçus et produire un rapport d'analyse sur les critères suivants : expérience du candidat, aménagement, retours attendus, environnement et performance technique.

Après analyse, le candidat DATA4 arrive en 1^{ère} position, AWS en 2^{ème} position.

Le candidat DATA4 porte un projet d'aménagement visant 700 MW brut de capacité utile sur les 38 hectares sur un site pensé en harmonie avec son environnement et dans le respect du Projet de Territoire.

Avec 2 400 emplois directs, indirects et semi-directs annoncés, un projet de création d'un véritable campus, cet acteur Français répond pleinement aux enjeux du territoire et du renouveau social et économique.

Pour votre information, le Bureau Communautaire a décidé :

- **de retenir DATA4 comme lauréate de l'appel à projets.**
- **de vendre à DATA4, ou toute personne morale qu'elle se substituerait le foncier situé sur les communes de Lourches et d'Escaudain, d'une surface d'environ 346 555 m², sous réserve d'arpentage, au prix de 200 € HT/m² de terrain vendu dont seront déduits, en tout ou partie, les coûts de remise en état environnemental du site, dans des conditions qui seront définies au sein de la promesse soit par compensation de partie du prix de vente, soit par remboursement sur présentation de factures.**
de m'autoriser à prendre tous les actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment de procéder à la signature de la promesse synallagmatique de vente, de l'acte authentique de vente ainsi que de tous actes complémentaires nécessaires.

DÉLIBÉRATIONS

25/251 Motion : Opposition au Projet de loi de finances 2026

Il fut un temps, pas si lointain, où l'engagement des collectivités territoriales pour faire face à la crise du COVID était salué comme indispensable, exemplaire et salvateur. L'action des élus locaux était alors couverte d'éloges.

Cet instant de grâce est bel et bien fini.

Le projet de la loi de finances pour 2026 marque un renoncement sans précédent à toutes les ambitions affichées pour rétablir l'égalité républicaine au sein même de nos territoires qui ont tant donné à la Nation, tant subi les conséquences du démantèlement industriel, tant agi pour leur renouveau, leur conversion, leur résilience.

Ce projet de loi, s'il était adopté dans sa version initiale, porterait un coup fatal au développement industriel de notre bassin, entraverait considérablement les capacités d'action de notre intercommunalité et assombrirait durablement l'avenir des habitants.

En effet, ce projet prévoit une participation inédite des collectivités au redressement des comptes publics. Alors qu'elles sont le premier investisseur public, la dette des collectivités ne représente que 8% de la dette publique totale !

Au doublement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) et au gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il faut ajouter les 1,4 milliard d'euros de hausse des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) prévue en 2026, les 500 millions d'euros de rabotage du Fonds vert, la baisse de 700 millions d'euros des crédits de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ainsi que les quelques 90 millions d'euros d'économies sur les agences de l'eau.

Par ailleurs, le projet de loi de finances va impacter durement les territoires industriels ou anciennement industriels.

Pour le territoire de La Porte du Hainaut, les dispositions actuellement inscrites au projet de loi de finances pour 2026 font peser une menace de perte de recettes de près de 9,2 M€ au budget 2026, soit 56% de l'épargne nette et plus de 6% de nos recettes réelles de fonctionnement :

- 2,15 M€ au titre du DILICO 2 (+3,6% relativement à 2025),
- 3 M€ du fait du retour au droit commun en matière de FCTVA (soit une année blanche en 2026),
- 1,2 M€ de baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et 3,1 M€ de baisse de la compensation de l'exonération de 50% des bases des entreprises industrielles à la CFE.

Il faut ajouter à cela 4 512 340 € d'efforts que doivent consentir les 47 communes de notre territoire au titre du DILICO et du prélèvement sur les recettes fiscales des locaux industriels.

Ces mesures sont surtout en contradiction complète avec l'objectif de réindustrialisation du pays, affiché par le Gouvernement.

Les bassins, comme ceux du Valenciennois, peinent à se relever des chocs socio-économiques successifs qui les ont historiquement et durablement éprouvés. Les territoires industriels, comme ceux de La Porte du Hainaut, restent vulnérables sans qu'il soit besoin de les appeler à contribuer au-delà de leurs capacités.

Beaucoup de mesures du projet de la loi de finances constituent des reniements de la parole de l'État qui s'était engagé à compenser des suppressions ou diminutions unilatérales d'impôts locaux ces dernières années. Nous déplorons vivement la baisse importante et brutale de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la diminution de la compensation de Taxe Professionnelle (TP), l'accaparement par l'État du dynamisme de la TVA.

Autre mauvaise surprise du projet de la loi de finances : la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fait peser également plusieurs centaines de millions d'euros sur les intercommunalités au titre du service public de gestion des déchets.

Ainsi, les mesures prévues dans le projet de loi de finances représentent des amputations de recettes manifestement incompatibles avec le principe d'autonomie financière des communes et de leurs groupements.

Bien consciente de la nécessité pour les collectivités de prendre leur part à l'effort budgétaire national, notre intercommunalité n'est pas opposée au principe de solidarité. Mais le niveau de contribution du bloc communal doit rester raisonnable et ne saurait avoir pour conséquence ni un gel des politiques publiques locales, ni la suppression des services publics. Alors que l'Etat se trouve dans une situation financière extrêmement dégradée, les collectivités devraient être le levier de la relance de l'économie nationale alors qu'elles sont, en l'occurrence, considérées comme la variable d'ajustement des comptes publics.

De nouveaux moyens autres que l'étranglement des collectivités territoriales peuvent être mobilisés. Par exemple, en imposant les supers profits, les 500 familles les plus fortunées qui détiennent un patrimoine valorisé à 1 128 Mds d'euros, en taxant les producteurs de plastiques non recyclables plutôt que les déchetteries publiques. Rappelons que pour la seule année 2024, les entreprises du CAC 40 ont réalisé 131 Mds de bénéfice net et distribué 73 Mds aux actionnaires.

En outre, l'Etat, toujours plus centralisateur doit, à la fois, s'engager à une réduction massive des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses et aussi, se recentrer sur ses missions régaliennes. L'Etat doit garantir aux collectivités leur liberté d'action au plus proche des citoyens ainsi que leur autonomie financière et fiscale.

Enfin, suite au projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, le Gouvernement envisage de réduire, par décret, le remboursement des cures thermales de 100 % à 65 % pour les patients atteints d'Affections de Longue Durée (ALD) et de 65 % à 15 % pour tous les autres patients. Cette mesure fait peser une grave menace pour la survie des établissements thermaux comme celui de Saint-Amand-les-Eaux et une réelle injustice pour l'accès aux soins des patients aux revenus les plus modestes.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut réuni en séance ordinaire le 15 décembre 2025,

- dénonce une asphyxie des ressources locales qui menace les équilibres budgétaires des collectivités et le maintien des services publics locaux.
- demande une révision des principales mesures du projet de la loi de finances qui impactent durement le bloc communal et pénalise les territoires industriels.
- appelle à une issue décisive rapide car l'absence de visibilité financière pour nos collectivités au-delà de 2026 est inenvisageable.
- s'oppose au déremboursement des cures thermales.

Adoptée à l'unanimité

25/252	Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire
---------------	--

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux du Bureau et du Conseil Communautaire du 13 octobre 2025 disponibles au lien suivant : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/proces-verbaux/annee-2025/>

Adoptée à l'unanimité

25/253	Organismes extérieurs : Désignation d'un représentant (Conseil d'Administration de l'Institut Sociétés et Humanités-ISH de l'Université Polytechnique Hauts-de-France)
---------------	---

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration de l'Institut Sociétés et Humanités de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, il appartient au Conseil Communautaire de désigner un représentant de La Porte du Hainaut pour siéger au sein de cet organisme.

Le Conseil Communautaire décide :

- de procéder à la désignation du représentant de La Porte du Hainaut au sein de l'Institut Sociétés et Humanités (ISH) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) :

Institut Sociétés et Humanités (ISH)		
Commune	Représentant	Statut
Haulchin	Bruno RACZKIEWICZ	Représentant titulaire

M. Bruno RACKIEWICZ est élu, représentant titulaire de La Porte du Hainaut au sein de l'Institut Sociétés et Humanités de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Adoptée à l'unanimité

25/254 Mobilités : Accompagnement pour le déploiement du Réseau Points-Nœuds vélo (RPN) sur le territoire de La Porte du Hainaut

Le Département du Nord déploiera en 2026 un Réseau Points-Nœuds Vélo sur le territoire de La Porte du Hainaut. Ce système de maillage, très utilisé par les cyclotouristes belges, néerlandais et allemands est une véritable opportunité pour l'attractivité du territoire qui permettra de compléter l'offre constituée par le réseau de 105 kilomètres de véloroutes en cours d'aménagement.

La Porte du Hainaut envisage d'accompagner ce projet en cofinçant l'équipement de cinq sites top-départ, qui seront des portes d'entrée à la fois sur le Réseau Points-Nœuds et sur les points d'intérêt du territoire environnant. Elle accompagnera ce projet également en prenant en charge financièrement et techniquement les travaux de sécurisation des tronçons du Réseau Points-Nœuds pour les cyclistes.

Ces aménagements seront planifiés et réalisés en concertation avec les communes et n'engageront aucune modification des responsabilités de gestion et d'entretien de la voirie.

Une enveloppe d'un million d'euros sur quatre ans sera dévolue à ce projet, au sein de l'engagement financier déjà acté de La Porte du Hainaut pour le développement de la pratique cyclable.

Le Conseil Communautaire décide :

- de valider la participation de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut au cofinancement des sites top-départ du Réseau Points-Nœuds à hauteur de 10 000 €.
- de valider l'engagement des travaux de sécurisation des voies empruntées par le Réseau Points-Nœuds sur le territoire de La Porte du Hainaut tel que défini ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- d'acter que les crédits seront à inscrire au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion MOB_DUR-87-204131-AMT-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

25/255 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Approbation de la révision allégée n°1 - Reclassement du zonage agricole de la parcelle n°A3630 à Rumegies

Aujourd'hui marque la fin de la procédure de révision allégée n°1, une délibération a été votée en 2023 pour lancer cette procédure, puis en juin dernier pour arrêter le projet avant enquête publique. Il s'agit désormais de la dernière délibération sur le sujet à la suite d'une enquête publique qui a eu lieu entre le 6 octobre et le 21 octobre 2025.

Pour rappel, il s'agit de reclasser une parcelle située à Rumegies en zone urbaine pour mettre le document d'urbanisme de La Porte du Hainaut en conformité avec un jugement du Tribunal Administratif de Lille rendu en septembre 2022.

L'enquête publique et les procédures de consultation n'ont soulevé aucune observation, ni de la part de l'État, ni des communes, ni du public.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet de révision allégée n°1 du PLUi afin de reclasser en zone urbaine la totalité de la parcelle n°A3630 sur la commune de Rumegies.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants liés à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter qu'en vertu de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, le PLUi révisé et la présente délibération seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme. La présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au Préfet du Nord et sa publication sur le portail national de l'urbanisme. Par ailleurs, la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que dans les mairies des 47 communes concernées. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

Compte tenu du volume conséquent des annexes, elles sont disponibles au chemin suivant :

<https://caphbox.cloudyourax.fr/t/26voj1y6>

Adoptée à l'unanimité

25/256 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Approbation de la révision allégée n°2 - Reclassement du sous-zonage Nrb 'Naturel réservoir de biodiversité' sur le secteur 'Les Plans' et 'le Haut du Hameau' à Escaudain

Une bonne nouvelle ne venant jamais seule, la procédure de révision allégée n°2 arrive aussi à son terme aujourd'hui.. Celle-ci s'est déroulée selon les mêmes modalités que la révision n°1, à savoir un début de procédure en 2023, un arrêt en juin 2025 et une enquête publique entre le 6 et le 21 octobre 2025.

Cette délibération vient entériner la procédure de révision allégée n°2 du PLUi visant à retirer la mention « Réservoir de Biodiversité » au zonage naturel des secteurs « Les Plans » et « Le Haut du Hameau » conformément au jugement du Tribunal Administratif de Lille.

L'enquête publique et les procédures de consultation n'ont soulevé aucune observation, ni de la part de l'État, ni des communes, ni du public.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet de révision allégée n°2 du PLUi afin de reclasser les parcelles des secteurs « le Haut du Hameau » et « Les Plans » situées à Escaudain en zone naturelle et d'y supprimer la mention « Réservoir de biodiversité ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants liés à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter qu'en vertu de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, le PLUi révisé et la présente délibération seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme. La présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au Préfet du Nord et sa publication sur le portail national de l'urbanisme. Par ailleurs, la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que dans les mairies des 47 communes concernées. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

Compte tenu du volume conséquent des annexes, elles sont disponibles au chemin suivant :
<https://caphbox.cloudyourax.fr/t/9febz6kx>

Adoptée à l'unanimité

**25/257 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut :
Approbation de la révision allégée n°3 - Mise en cohérence technique de la
Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager**

Dans le cadre des procédures de planification, il est proposé d'approuver la révision n°3, après six mois de procédures et de concertation avec les Personnes Publiques Associées et les communes.

Cette évolution technique permet la mise en cohérence technique de la Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager du PLUi et permet de réhabiliter le patrimoine bâti du territoire de La Porte du Hainaut tout en protégeant l'identité locale de l'Agglomération.

L'enquête publique et les procédures de consultation n'ont soulevé aucune observation, ni de la part de l'État, ni des communes, ni du public.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet de révision allégée n°3 du PLUi relatif à la mise en cohérence technique de la Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants liés à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter qu'en vertu de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, le PLUi révisé et la présente délibération seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme. La présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au Préfet du Nord et sa publication sur le portail national de l'urbanisme. Par ailleurs, la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que dans les mairies des 47 communes concernées. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

Compte tenu du volume conséquent des annexes, elles sont disponibles au chemin suivant :
<https://caphbox.cloudyourax.fr/t/iztnywni>

Adoptée à l'unanimité

**25/259 Appel à projets "Economie Sociale et Solidaire" (ESS) de La Porte du Hainaut
: Subvention des lauréats**

Dans le cadre de sa feuille de route pour l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) adoptée en novembre 2023, La Porte du Hainaut a concrétisé son engagement avec le lancement d'un appel à projets visant à soutenir le développement des structures de l'ESS sur le territoire de l'Agglomération.

Cet appel à projets, lancé début septembre 2025, a un double objectif :

- Soutenir l'émergence de nouvelles structures par l'attribution d'une subvention de fonctionnement,
- Favoriser le développement de nouvelles actions au sein des structures existantes par l'octroi d'une subvention à l'investissement.

Pour être éligibles, les projets devaient impérativement être mis en œuvre sur le territoire de La Porte du Hainaut et conduire à la création d'emplois.

Durant la période de candidature, huit candidatures ont été déposées.

Ces dossiers ont été analysés par un collectif réunissant des élus, des techniciens de La Porte du Hainaut et des partenaires de l'ESS. Ce comité a retenu 3 lauréats, pour un soutien financier total s'élevant à :

- ✓ 9 000 € en subvention de fonctionnement,
- ✓ 7 368 € en subvention à l'investissement.

Aide à la création – Subvention de fonctionnement	
Nom du lauréat	Montant de la subvention
Enfantill'âges	9 000 €
Aide au développement – Subvention d'investissement	
Nom du lauréat	Montant de la subvention
Takoda	5 000 €
APIS	2 368 €

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°25/205 du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions inhérentes au versement des subventions.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion ESSE-65-65748-DAE-ESS pour les subventions de fonctionnement et à la ligne de gestion ESSE-65-20422-DAE-ESS pour les subventions d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

25/260	Gestion des aides à la pierre : Actualisation de la programmation des Logements Locatifs Sociaux 2025 et pré-programmation 2026
---------------	--

Cette délibération concerne la programmation des logements locatifs sociaux pour 2025 et 2026.

Parmi les opérations en cours de développement sur le territoire : 12 opérations ont fait l'objet d'une demande de programmation, portant à 355 le nombre de logements à construire susceptibles de faire l'objet d'un financement dans les deux années à venir, concernant 8 communes. A noter que dans ce volume, 58 logements sont fléchés en Acquisition-Amélioration.

2 opérations de réhabilitations sont également ciblées sur 2 communes pour un volume de 60 logements.

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la programmation 2025 et la pré-programmation 2026 des aides à la pierre conformément au tableau ci-dessous :

PRODUCTION NEUVE							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maitre d'ouvrage	Nb PLA1 dont RO	Nb PLUS dont RO	Nb PLS	Nb PSLA
172_001_A	DENAIN	NPNRU - Ilot B2- 9 rue de Villars	MAISONS ET CITES	8	17	7	0
172_002_A	DENAIN	NPNRU - Ilot Mouseron B6 Intergénérationnel	CLESENCE ALTER EGO	8	29	11	0
179_001_A	DOUCHY-LES-MINES	ZAC des Prouettes	SIGH	10	12	8	0
192_001_A	EMERCHICOURT	Domaine d'Hazencourt - Rue Jean Midavaine	MAISONS ET CITES	8	10	8	0
192_001_B	EMERCHICOURT	Domaine d'Hazencourt - Rue Jean Midavaine	MAISONS ET CITES	0	0	0	6
285_001_A	HASPRES	Rue de la gare	CLESENCE	9	12	6	0
292_002_A	HAVELUY	rue Jean Jaurès	CLESENCE	8	15	3	0
564_004_A	LA SENTINELLE	Friche Doublet - rue Léon Gambetta - Résidence Jeunes	MAISONS ET CITES	18	0	0	0
564_004_B	LA SENTINELLE	Friche Doublet - rue Léon Gambetta - Résidence Séniors	MAISONS ET CITES	7	27	26	0
526_003_A	ST AMAND LES EAUX	42 rue du Bruille - Ancien EHPAD - Résidence Jeunes - AA	VILOGIA	8	7	0	0
526_003_B	ST AMAND LES EAUX	42 rue du Bruille - Ancien EHPAD - Résidence Séniors - AA	VILOGIA	9	26	8	0
632_001_A	WALLERS-ARENBERG	Rue Anatole France	SIGH	7	11	6	0
TOTAL				100	166	83	6
				355			

REHABILITATION					
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maitre d'ouvrage	Nb PAM	Nb PALLUOS RNAP/ERBM
205_004_A	ESCAUDAIN	Cité Couture - complément accélération ERBM	MAISONS ET CITES	0	59
179_002_A	DOUCHY LES MINES	42 rue de la Fontaine	SIGH	0	1
TOTAL				0	60
				60	

Le nombre de logements et le type de financement correspond à la demande du Maître d'ouvrage et aux remarques éventuelles des communes
 Le nombre de logements et le type de financement sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dépôt du dossier de financement

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables liés à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

25/261 Aides à la pierre - Parc habitat privé : Pacte Territorial-France Rénov' "pour un habitat rénové" 2025-2029 - Signature de l'avenant n°1

Afin de poursuivre les actions de La Porte du Hainaut en faveur de la rénovation du parc privé ancien, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signé avec l'ANAH, un Pacte Territorial pour la période 2025-2029. Celui-ci étant le nouveau cadre réglementaire imposé par l'ANAH, il repose sur 3 volets. Le premier qui concerne la dynamique territoriale c'est à dire, toutes les actions qui visent à mobiliser les ménages et les professionnels à s'engager dans un projet de rénovation performant. Le deuxième volet qui repose sur le service Info Habitat et qui permet d'informer, de conseiller et d'orienter les ménages pour toute question au logement. Un troisième volet, axé sur l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation.

Après une signature en juillet et une première année de mise en œuvre, il est proposé de valider le projet d'avenant afin d'intégrer et de préciser le volet 3 de ce pacte en y intégrant le nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) qui se déploiera du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. L'avenant définit les contours et les objectifs de ce nouveau programme ainsi que ses objectifs globaux et son plan de financement. Il prévoit également en complément de ce nouveau programme, le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur quelques communes du territoire afin de définir une stratégie plus coercitive afin d'intervenir sur des secteurs plus en déprise, vacants ou dégradés et ainsi d'améliorer l'attractivité de ces communes.

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°1 au Pacte Territorial ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

25/262 Schéma de développement de Lecture Publique : Actualisation des modalités de dons et de ventes des documents désherbés des médiathèques communautaires - Délibération modificative n°22/184

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement de la lecture publique et dans un souci de réemploi et de revalorisation, il est proposé d'actualiser les modalités de dons et de ventes des documents désherbés des médiathèques communautaires de La Porte du Hainaut.

Avec l'évolution des usages, les jeux de société, désormais intégrés aux fonds des médiathèques, doivent être soumis aux mêmes règles de désherbage et de revalorisation que les autres types de documents.

Il est ainsi prévu d'instaurer une tarification spécifique pour la vente des jeux de société désherbés lors des bourses aux documents. Les petits jeux, les jeux de taille moyenne ou incomplets seraient proposés au prix de 2 €, tandis que les grands jeux notamment les jeux de plateau experts, seraient vendus au prix de 5 €.

Par ailleurs, les bénéficiaires des dons issus du désherbage seraient élargis. Les structures locales à but non lucratif, telles que les associations, les établissements scolaires et les bibliothèques, resteraient prioritaires. Toutefois, les dons pourraient également être orientés vers Ammareal, entreprise Solidaire d'Utilité Sociale qui collecte des livres afin de les revendre et qui reverse une partie de ses ventes à des associations, parmi lesquelles Mots et Merveilles, présente sur notre territoire ainsi que le Secours populaire.

Le Conseil communautaire décide :

- de soumettre les jeux de société aux mêmes règles de désherbage et de revalorisation que les autres documents des médiathèques et d'ajouter un tarif pour la vente des jeux de société désherbés :
 - petits jeux et jeux de taille moyenne, jeux incomplets (cartes, jeux de poche, formats compacts et standards) → tarif unitaire de 2 €,
 - grands jeux (jeux de plateau complexes ou experts) → tarif unitaire de 5 €.
- de compléter la liste des bénéficiaires des dons issus du désherbage des médiathèques en y ajoutant l'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale : Ammareal et d'accepter pour l'année 2026 le reversement de 10% du prix net HT de vente pour chaque article vendu par Ammareal à l'association Mots et Merveilles et de 5% au Secours Populaire Français.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera à inscrire au Budget Primitif 2026 et encaissée sur le ligne de gestion 313-7088-DAC-MED.

Adoptée à l'unanimité

25/263 Projet Alimentaire Territorial (PAT) "Tous à TABLE" : Diagnostic, stratégie et plan d'actions en vue de la poursuite du projet et de la demande de labellisation de niveau 2

FOCUS

Présenté par Mme Nathalie COLIN, Vice-Présidente chargée du développement rural, de l'agriculture et des circuits courts et Mme Céline IMBERT, Directrice Eco-responsabilité et gestion des ressources naturelles

Cf. Annexe 4

Il y a deux ans et demi, le Projet Alimentaire Territorial était lancé en engageant La Porte du Hainaut et l'ensemble de ses partenaires dans l'élaboration d'une Transition Alimentaire Bénéfique Localement et Equitable. Une démarche ambitieuse et à la hauteur des défis sociaux, environnementaux, sanitaires et économiques auxquels notre système alimentaire doit faire face.

Ainsi, en cohérence avec notre Projet de Territoire et s'appuyant sur une dynamique de coopération et un diagnostic partagé, La Porte du Hainaut et ses partenaires ont coproduit une stratégie et un plan d'actions afin de structurer et d'amplifier les actions déjà engagées et d'en développer de nouvelles, pour les cinq années à venir.

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la stratégie du Projet Alimentaire Territorial de La Porte du Hainaut, son programme d'actions et son plan de financement prévisionnel pour la période 2026-2031.
- d'engager la demande de reconnaissance nationale de niveau 2 pour le Projet Alimentaire Territorial de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/264 Contrat Quartiers 2030 : Attribution de dotation d'investissement Politique de la Ville pour le 4ème trimestre 2025

Le 13 janvier dernier, a été votée l'instauration d'un nouveau dispositif de soutien aux communes en Politique de la Ville pour leurs projets d'investissement dans des équipements bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires. Une enveloppe annuelle de 1,5 millions d'euros y est consacrée.

Après étude technique, la Commission Politique de la Ville, Cohésion Sociale et Renouvellement Urbain a donné un avis favorable sur les projets d'investissement soumis par les communes de Douchy-les-Mines, Escaudain et Wavrechain-sous-Denain.

Les 21 projets de ce dispositif représentent un investissement total sur notre territoire de 5 893 706 €, avec une participation financière de La Porte du Hainaut de 1 093 257,43 €, soit 72,88% de l'enveloppe annuelle du fonds de concours Politique de la Ville pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire décide :

- d'affecter à l'enveloppe 2025 des fonds de concours Politique de la Ville, les projets des communes de Douchy-les-Mines, d'Escaudain et de Wavrechain-Sous-Denain ci-dessous :

Communes	Projets	Coût total prévisionnel TTC	DIPV
Douchy-les-Mines	Réfection de la cour de l'école Mousseron	81 696 €	20 489,36 €
Douchy-les-Mines	Aménagement cite Bocca	127 322,79 €	31 932,55 €
Escaudain	Aménagement d'un parvis devant le CCAS	11 576,33 €	2 903,34 €
Escaudain	Rénovation du réseau électrique et installation d'une baie informatique et téléphonique au CCAS	29 808,75 €	7 476,04 €
Escaudain	Travaux de mise en conformité de la main courante du terrain d'honneur de football	26 859,00 €	6 736,24 €
Escaudain	Remplacement des menuiseries au Centre Culturel	35 431,20 €	8 886,14 €
Escaudain	Travaux de sécurisation du stand de tir à l'arc au complexe sportif Francis Chevalier	8 397,60 €	2 106,12 €

Escaudain	Réfection de la toiture du Musée Municipal	37 069,39 €	9 297,00 €
Escaudain	Création d'une zone de lancer mixte poids et javelot au complexe sportif Francis Chevalier	21 856,80 €	5 481,69 €
Escaudain	Installation d'un pare ballon au terrain de football au complexe sportif Francis Chevalier	34 932,00 €	8 760,94 €
Escaudain	Rénovation de l'ensemble de l'éclairage de la salle Allende, passage en LED	19269,14€	4 832,70 €
Escaudain	Remplacement du sol souple de la Salle des Sports Allende par un parquet en hêtre	111 321,60 €	27 919,46 €
Wavrechain-Sous-Denain	Installation d'un dispositif anti-intrusion	28 620 €	7 177,55 €
Wavrechain-Sous-Denain	Eco-pâturage	15 297,67 €	3 836,47 €
TOTAL DES PROJETS PRESENTES		589 458,27 €	147 835,60 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion DPV-52-20422-CS-FDC_POLVIL du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/265 Contrat Quartiers 2030- Dispositif Fabrique des Projets Concertés - Dernière phase de financement - Subventions 2025
--

Dans le cadre de la programmation du Contrat Quartiers 2030 qui vise à répondre de manière concrète aux besoins des habitants des quartiers prioritaires, La Porte du Hainaut a créé un nouveau mode de financement : la Fabrique de Projets Concertés.

Pour dépasser les limites de l'appel à projets annuel, ce dispositif permet de soutenir des actions lorsque :

- ✓ un besoin local n'a pas trouvé de réponse via l'appel à projets,
- ✓ une problématique nouvelle apparaît hors calendrier,
- ✓ un projet nécessite une concertation pour être renforcé ou finalisé.

Mi-septembre 2025, l'État a annoncé disposer d'une enveloppe exceptionnelle pour renforcer les actions financées en 2025.

Deux nouveaux projets peuvent donc être financés au bénéfice du territoire, pour un montant total de 123 900 € dont 19 290 € de financement de La Porte du Hainaut :

- 1^{er} projet : action « équipe mobile de lutte contre les expulsions »,
- 2nd projet : action « rendre visibles et accessibles les actions de la Politique de la Ville ».

Le Conseil communautaire décide :

- de verser à l'association « La Pose » une subvention de 16 000 € pour l'action « équipe mobile de lutte contre les exclusions » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'association « La fabrique de l'Estive » une subvention de 3 290 € pour l'action « rendre visibles et accessibles les actions de la Politique de la Ville » au titre de l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à ces dépenses sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion DPV-52-65748-CS- SOUT_ASSO.

Adoptée à l'unanimité

25/266 NPNRU Chasse Royale - La Sentinelle : Convention de rétrocession et de rénovation du réseau d'assainissement et des espaces publics entre la Ville de La Sentinelle, SIGH, le SIDEN-SIAN / NOREADE et La Porte du Hainaut

Dans le cadre du projet NPNRU Chasse Royale, La Porte du Hainaut réalise les travaux de requalification des espaces publics sur le territoire de La Sentinelle. La convention quadripartite entre La Porte du Hainaut, la ville de La Sentinelle, Noréade et SIGH détermine les modalités d'intervention de chacune des parties pour la réalisation de la dernière phase de travaux, rues Zola et Conrart. Dans ce cadre, La Porte du Hainaut s'engage à réaliser les travaux de requalification des espaces extérieurs et de l'assainissement des terrains qui appartiennent à SIGH et qui ont vocation à devenir du domaine public, avec une participation de SIGH à hauteur de 350 000 €.

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de rétrocession et de rénovation du réseau d'assainissement et des espaces publics entre la ville de La Sentinelle, SIGH, le SIDEN-SIAN / NOREADE et La Porte du Hainaut ci-annexée, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération.
- d'acter que les crédits de recettes sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion RUD-515-1328-700140-NPNRU_CR.

Adoptée à l'unanimité

25/267 Décision Modificative n°2 du Budget 2025 - Budget annexe ZAE Les Pierres Blanches (403)

Cette Décision Modificative permet d'inscrire les crédits nécessaires à la rétrocession des réseaux d'assainissement au Syndicat de Denain en charge de la compétence, les travaux étant terminés. S'agissant de mouvements d'ordre, aucun impact financier n'en résulte.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE LES PIERRES BLANCHES - 40300 (EN €)										
DEPENSES				RECETTES						
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM2 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM2 2025	TOTAL		
F O N C T	011	Acquisitions de terrains et travaux	500 010,00		500 010,00	70	Cessions	1 588 440,00		1 588 440,00
						74	Subventions	1 058 453,00		1 058 453,00
		Mouvements réels	500 010,00	0,00	500 010,00		Mouvements réels	2 646 893,00	0,00	2 646 893,00
	042	Opérations d'ordre	11 500 140,00	718 981,00	12 219 121,00	042	Opérations d'ordre	9 353 257,00	718 981,00	10 072 238,00
		Mouvements d'ordre	11 500 140,00	718 981,00	12 219 121,00		Mouvements d'ordre	9 353 257,00	718 981,00	10 072 238,00
		TOTAL	12 000 150,00	718 981,00	12 719 131,00		TOTAL	12 000 150,00	718 981,00	12 719 131,00
	16	Reversement d'avance au Budget Principal	2 146 883,00		2 146 883,00	16	Avance du Budget Principal			0,00
		Mouvements réels	2 146 883,00	0,00	2 146 883,00		Mouvements réels	0,00	0,00	0,00
	040	Opérations d'ordre	9 353 257,00	718 981,00	10 072 238,00	040	Opérations d'ordre	11 500 140,00	718 981,00	12 219 121,00
		Mouvements d'ordre	9 353 257,00	718 981,00	10 072 238,00		Mouvements d'ordre	11 500 140,00	718 981,00	12 219 121,00
	TOTAL	11 500 140,00	718 981,00	12 219 121,00		TOTAL	11 500 140,00	718 981,00	12 219 121,00	
	DEPENSES	23 500 290,00	1 437 962,00	24 938 252,00	RECETTES	23 500 290,00	1 437 962,00	24 938 252,00		

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°2 de 2025 du Budget annexe Les Pierres Blanches (403).

Adoptée à l'unanimité

25/268 Décision Modificative n°1 pour 2025 - Budget annexe ZAE L'Ecaillon (407)

Sur le Budget annexe de l'Ecaillon, une cession est inscrite en recettes, permettant d'accroître le montant du remboursement d'avances au Budget Principal, diminué des 0,24 € d'ajustement du résultat reporté de 2024 qui avait été arrondi à tort.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE L'ECAILLON - 40700 (EN €)										
DEPENSES				RECETTES						
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL		
F O N C T .	011	Acquisitions de terrains et travaux	30 010,00		30 010,00	70	Cessions	544 000,00	24 900,00	568 900,00
		Mouvements réels	30 010,00	0,00	30 010,00		Mouvements réels	544 000,00	24 900,00	568 900,00
	042	Opérations d'ordre	1 160 111,00		1 160 111,00	042	Opérations d'ordre	646 121,00	-24 900,00	621 221,00
		Mouvements d'ordre	1 160 111,00	0,00	1 160 111,00		Mouvements d'ordre	646 121,00	-24 900,00	621 221,00
		TOTAL	1 190 121,00	0,00	1 190 121,00		TOTAL	1 190 121,00	0,00	1 190 121,00
I N V E S T .					001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 783,00	-0,24	29 782,76	
	16	Reversement d'avance au budget principal	543 773,00	24 899,76	568 672,76	16	Avance du Budget Principal			0,00
		Mouvements réels	543 773,00	24 899,76	568 672,76		Mouvements réels	29 783,00	-0,24	29 782,76
	040	Opérations d'ordre	646 121,00	-24 900,00	621 221,00	040	Opérations d'ordre	1 160 111,00		1 160 111,00
		Mouvements d'ordre	646 121,00	-24 900,00	621 221,00		Mouvements d'ordre	1 160 111,00	0,00	1 160 111,00
	TOTAL	1 189 894,00	-0,24	1 189 893,76		TOTAL	1 189 894,00	-0,24	1 189 893,76	
	DEPENSES	2 380 015,00	-0,24	2 380 014,76		RECETTES	2 380 015,00	-0,24	2 380 014,76	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2025 du Budget annexe ZAE l'Ecaillon (407).

Adoptée à l'unanimité

25/269 Décision Modificative n°1 pour 2025 - Budget annexe Arenberg Creative Mine (408)

La Décision Modificative du Budget annexe Arenberg Creative Mine permet d'ajuster les dotations aux amortissements, mais aussi les recettes d'exploitation du site minier au réalisé (loyers et locations d'espaces) et ainsi diminuer le besoin de financement du Budget Principal de près de 24 000 € en section de fonctionnement. En investissement, le développement des activités événementielles oblige à mener des travaux de stabilisation des sols (170 000 €), financés à hauteur de 120 000 € par une subvention complémentaire du Budget Principal.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE ARENBERG CREATIVE MINE - 46800 (EN €)										
	DEPENSES				RECETTES					
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL		
F O N C T I O N N E M E N T	011	Charges à caractère général	1 505 000,00		1 505 000,00					
	65	Contingents, participations et subventions	237 000,00		237 000,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	70 000,00	56 017,00	126 017,00
	66	Intérêts de la dette	315 000,00		315 000,00	74	Subvention du Budget Principal	1 931 000,00	-23 773,00	1 907 227,00
	67	Autres dépenses	5 000,00		5 000,00	75 77	Autres recettes	212 000,00	17 756,00	229 756,00
		Mouvements réels	2 062 000,00	0,00	2 062 000,00		Mouvements réels	2 213 000,00	50 000,00	2 263 000,00
	042 043	Opérations d'ordre	156 000,00	50 000,00	206 000,00	042 043	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00
		Mouvements d'ordre	156 000,00	50 000,00	206 000,00		Mouvements d'ordre	5 000,00	0,00	5 000,00
		TOTAL	2 218 000,00	50 000,00	2 268 000,00		TOTAL	2 218 000,00	50 000,00	2 268 000,00
	I N V E S T I S S E M E N T					001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	310 410,66		310 410,66
		20 21 23	Dépenses d'équipement brut	1 791 411,00	170 000,00	1 961 411,00	13	Subventions et participations	0,00	0,00
		Remboursement capital de la dette	608 800,00		608 800,00		Participation du Budget Principal	2 136 800,34	120 000,00	2 256 800,34
16		Dépôts et cautionsnements	3 000,00		3 000,00	16	Dépôts et cautionsnements	3 000,00		3 000,00
		Mouvements réels	2 603 211,00	170 000,00	2 773 211,00		Mouvements réels	2 452 211,00	120 000,00	2 572 211,00
040 041		Opérations d'ordre	205 000,00		205 000,00	040 041	Opérations d'ordre	356 000,00	50 000,00	406 000,00
		Mouvements d'ordre	205 000,00	0,00	205 000,00		Mouvements d'ordre	356 000,00	50 000,00	406 000,00
	TOTAL	2 808 211,00	170 000,00	2 978 211,00		TOTAL	2 808 211,00	170 000,00	2 978 211,00	
	DEPENSES	5 026 211,00	220 000,00	5 246 211,00		RECETTES	5 026 211,00	220 000,00	5 246 211,00	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2025 du Budget annexe Arenberg Creative Mine (408).

Adoptée à l'unanimité

25/270	Décision Modificative n°1 pour 2025 - Budget annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (410)
---------------	---

Dans le cadre de la Délégation de Service Public en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, La Porte du Hainaut est tenue contractuellement à verser une subvention d'équilibre au délégataire avant le 31 décembre 2025 de 61 000 €, objet de la Décision Modificative et financés par une hausse à une concurrence de la subvention du Budget Principal.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE ARES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - 41000 (EN €)										
	DEPENSES				RECETTES					
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL		
F O N C T I O N N E M E N T	011	Charges à caractère général	16 240,00		16 240,00			0,00		
	65	Contingents, participations et subventions	200 010,00	61 000,00	261 010,00	74	Participation du Budget Principal	191 240,00	61 000,00	252 240,00
	68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			0,00	75	Redevances	30 010,00		30 010,00
		Mouvements réels	216 250,00	61 000,00	277 250,00		Mouvements réels	221 250,00	61 000,00	282 250,00
	042	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00	042	Opérations d'ordre			0,00
	043	Opérations d'ordre	5 000,00	0,00	5 000,00	043	Opérations d'ordre			0,00
		Mouvements d'ordre	5 000,00	0,00	5 000,00		Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00
		TOTAL	221 250,00	61 000,00	282 250,00		TOTAL	221 250,00	61 000,00	282 250,00
	I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00				
		20 21	Dépenses d'équipement brut	40 000,00		40 000,00	13	Subventions et participations		
23							Participation du Budget Principal	35 000,00		35 000,00
		Mouvements réels	40 000,00	0,00	40 000,00		Mouvements réels	35 000,00	0,00	35 000,00
040		Opérations d'ordre			0,00	040	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00
041		Opérations d'ordre			0,00	041	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00
		Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00		Mouvements d'ordre	5 000,00	0,00	5 000,00
	TOTAL	40 000,00	0,00	40 000,00		TOTAL	40 000,00	0,00	40 000,00	
	DEPENSES	261 250,00	61 000,00	322 250,00		RECETTES	281 250,00	61 000,00	322 250,00	

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/271	Décision Modificative n°1 du Budget 2025 - Budget annexe de la Ruche d'entreprises (412)
---------------	---

Au Budget annexe de la Ruche d'entreprises, le risque d'impayés a été estimé à 5 000 €, d'où une provision du même montant inscrite en dépenses de fonctionnement. L'ajustement des recettes d'exploitation prévues au réalisé (+ 10 000 €) permet de diminuer la subvention de fonctionnement du Budget Principal de 5 000 €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE RUCHE D'ENTREPRISES - 41200 (EN €)								
	CHAPITRE - LIBELLE	DEPENSES			RECETTES			
		BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	
F O N C T	011 Charges à caractère général	169 350,00		169 350,00	013 Abatements de charges	2 810,00		2 810,00
	012 Charges de personnel	206 300,00		206 300,00	70 Produits des services du domaine et ventes	44 240,00	10 000,00	54 240,00
	65 Autres dépenses	1 955,00		1 955,00	Participations et subventions			0,00
	68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 000,00	5 000,00	74 Subvention du Budget Principal	234 495,00	-5 000,00	229 495,00
					75 Autres produits de gestion courante	121 060,00		121 060,00
	Mouvements réels	377 605,00	5 000,00	382 605,00	Mouvements réels	402 605,00	5 000,00	407 605,00
	042 Opérations d'ordre	25 000,00		25 000,00				
	Mouvements d'ordre	25 000,00	0,00	25 000,00	Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	402 605,00	5 000,00	407 605,00	TOTAL	402 605,00	5 000,00	407 605,00
	I N V					001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 791,62	
20 Dépenses d'équipement brut		86 142,00		86 142,00	13 Participation du Budget Principal	22 350,38		22 350,38
16 Dépôts et cautionnements		5 000,00		5 000,00	Subventions liées aux travaux			0,00
Mouvements réels		91 142,00	0,00	91 142,00	16 Dépôts et cautionnements	5 000,00		5 000,00
040 Opérations d'ordre		30 000,00		30 000,00	Mouvements réels	66 142,00	0,00	66 142,00
041 Opérations d'ordre		30 000,00		30 000,00	040 Opérations d'ordre	55 000,00		55 000,00
Mouvements d'ordre		30 000,00	0,00	30 000,00	Mouvements d'ordre	55 000,00	0,00	55 000,00
TOTAL		121 142,00	0,00	121 142,00	TOTAL	121 142,00	0,00	121 142,00
DEPENSES		523 747,00	5 000,00	528 747,00	RECETTES	523 747,00	5 000,00	528 747,00

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2025 du Budget annexe de la Ruche d'entreprises (412).

Adoptée à l'unanimité

25/272 Décision Modificative n°2 pour 2025 - Budget annexe Aménagement de zones d'activités économiques (413)

Au Budget annexe aménagement de Zones d'Activités, l'ajustement de la recette de cession prévue au réalisé, accroît le besoin d'avance du Budget Principal de 51 675 €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZAE - 41300 (EN €)								
	CHAPITRE - LIBELLE	DEPENSES			RECETTES			
		BUDGET 2025	DM2 2025	TOTAL	BUDGET 2025	DM2 2025	TOTAL	
F O N C T	011 Acquisitions de terrains et travaux	2 251 768,00		2 251 768,00	70 Cessions	361 500,00	-51 675,00	309 825,00
	65 Autres dépenses			0,00	75 Autres recettes	10,00		10,00
	Mouvements réels	2 251 768,00	0,00	2 251 768,00	Mouvements réels	361 510,00	-51 675,00	309 835,00
	042 Opérations d'ordre	6 931 021,00		6 931 021,00	042 Opérations d'ordre	8 821 279,00	51 675,00	8 872 954,00
	Mouvements d'ordre	6 931 021,00	0,00	6 931 021,00	Mouvements d'ordre	8 821 279,00	51 675,00	8 872 954,00
TOTAL	9 182 789,00	0,00	9 182 789,00	TOTAL	9 182 789,00	0,00	9 182 789,00	
I N V	16 Reversement d'avance au budget principal			0,00	16 Avance du Budget Principal	1 890 658,00	51 675,00	1 942 333,00
	Dépôts et cautionnements	400,00		400,00	16 Dépôts et cautionnements	0,00		0,00
	Mouvements réels	400,00	0,00	400,00	Mouvements réels	1 890 658,00	51 675,00	1 942 333,00
	040 Opérations d'ordre	8 821 279,00	51 675,00	8 872 954,00	040 Opérations d'ordre	6 931 021,00		6 931 021,00
	Mouvements d'ordre	8 821 279,00	51 675,00	8 872 954,00	Mouvements d'ordre	6 931 021,00	0,00	6 931 021,00
TOTAL	8 821 679,00	51 675,00	8 873 354,00	TOTAL	8 821 679,00	51 675,00	8 873 354,00	
DEPENSES	18 004 468,00	51 675,00	18 056 143,00	RECETTES	18 004 468,00	51 675,00	18 056 143,00	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°2 de 2025 du Budget annexe Aménagement de ZAE (413).

Adoptée à l'unanimité

25/273 Décision Modificative n°2 du Budget 2025 - Budget Principal (400)

En fonctionnement, la Décision Modificative du Budget Principal enregistre en dépenses de fonctionnement :

- Les modifications de subventions de fonctionnement telles que présentées antérieurement pour les Budgets annexes,
- La modification des modalités de versement de la dotation de ruralité de la commune de Lourches, par transfert des crédits de la section d'investissement,
- L'ajustement des crédits au besoin 2025 que ce soit pour le paiement des éducateurs des CIS en charges de personnel, ou d'engagements de fin d'année sur des dispositifs Habitat ou Médiations numériques.

L'alignement des recettes de fonctionnement liées aux activités ou aux loyers, au réalisé effectif et les notifications récentes de subventions permettent de couvrir le besoin de financement de la section et dégagent un autofinancement complémentaire de 500 000 €.

En section d'investissement, si des ajustements de crédits nécessaires à la fin de l'exercice 2025 sont prévus (exemple : besoin de crédits pour les travaux de clos et couvert de l'église de Rumegies), la majeure partie des inscriptions relève d'accroissement des crédits de paiement 2025 permettant de disposer de crédits provisoires 2026 suffisants pour poursuivre les programmes d'investissement lancés. La délibération relative à la présentation des AP/CP 2025 vous permet à ce titre de constater les hausses des CP 2025 de façon plus lisible. Pour rappel, les crédits provisoires 2026 pour les crédits pluriannuels gérés en AP/CP sont calculés sur la base d'1/3 des crédits de paiement ouverts en 2025. L'équilibre de la section est assuré par l'inscription de nouvelles subventions notifiées et qui seront versées avant le 31 décembre et d'un emprunt complémentaire de 33 M €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET PRINCIPAL - 40000 (EN €)										
	DEPENSES			RECETTES						
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM2 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM2 2025	TOTAL		
F O N C T I O N N E M E N T					002	Résultat de fonctionnement reporté		3 577 778,34		
	011	Charges à caractère général	12 981 169,00	463 370,00	13 444 539,00	013	Atténuations de charges	215 000,00	28 805,00	243 805,00
	012	Charges de personnel	16 363 044,00	7 516,00	16 370 560,00	70	Produits des services et du domaine	460 685,00	3 403,00	464 088,00
		Fiscalité restituée (AC, FPIC, CRDFP, DEGREV)	36 282 303,00		36 282 303,00	731	Fiscalité locale (CFE, TATFNB, TFNB, THIRS, CVAE, TASCOM, IFER, TEOM, GEMAPI)	44 487 524,00		44 487 524,00
	014	Fiscalité reversée (TVAG, TVAIE)	0,00		0,00	73	Fiscalité reversée (AC, SRU, FNGIR, FPIC, TVAIE)	62 005 070,00		62 005 070,00
		Politique de solidarité (DSC, DR)	19 800 000,00	200 000,00	20 000 000,00	74	Concours de l'Etat (COMP CET, OCRTP, DGF, FCTVA, SPS, COMP-TFNB)	40 032 173,00		40 032 173,00
	65	Contingents, participations et subventions	54 096 045,00	748 026,00	54 844 073,00		Subventions et participations	1 070 040,00	1 875 522,00	2 945 562,00
	66	Intérêts de la dette	2 090 000,00		2 090 000,00	75	Autres recettes (excédents Budgets Annexes.....)	769 002,66	17 339,00	786 341,66
	67	Autres dépenses	20 000,00		20 000,00	76 77	Autres recettes (mandats annulés/exant...)	10 003,00	1 391,00	11 394,00
	68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	800 000,00		800 000,00	78	Reprises sur amortissements et provisions	16 102 206,00		16 102 206,00
		Mouvements réels	142 432 561,00	1 418 914,00	143 851 475,00		Mouvements réels	168 729 482,00	1 926 460,00	170 655 942,00
	023	Virement à la section d'investissement	26 296 921,00	507 546,00	26 804 467,00					
	042 043	Opérations d'ordre	13 000 000,00		13 000 000,00	042 043	Opérations d'ordre	13 000 000,00		13 000 000,00
		Mouvements d'ordre	39 296 921,00	507 546,00	39 804 467,00		Mouvements d'ordre	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
	TOTAL	181 729 482,00	1 926 460,00	183 655 942,00		TOTAL	181 729 482,00	1 926 460,00	183 655 942,00	
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 146 959,04		35 146 959,04		Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	36 149 303,52		36 149 303,52
	20 204 21 23	Dépenses d'équipement brut	74 354 836,96	32 426 636,00	106 783 472,96	10	FCTVA (10222)	3 000 000,00		3 000 000,00
	10	FCTVA	81 724,00		81 724,00	13	Participation SRU	35 398,00		35 398,00
							Subventions	17 719 116,00	1 215 433,00	18 934 549,00
	16	Remboursement capital de la dette	9 419 272,00		9 419 272,00	16	Emprunts	34 295 339,48	33 455 657,00	67 750 996,48
		Dépôts et cautionnements	30 000,00		30 000,00		Dépôts et cautionnements	30 000,00		30 000,00
	26	Autres dépenses	0,00		0,00	024 204	Autres recettes (cessions, dépôts et cautionnements, remb. Subvent' d'équipmt)	2 087 920,00		2 087 920,00
	23 27	Prêts et avances sur marchés (238) et aux Budgets Annexes	2 753 670,00	1 950 000,00	4 703 670,00	27	Remboursements prêts et avances aux budgets Annexes	5 225 420,00		5 225 420,00
	4581	Opération sous mandat	6 708 000,00	800 000,00	7 508 000,00	4582	Opération sous mandat	3 655 244,00		3 655 244,00
		Mouvements réels	128 494 662,00	35 178 636,00	163 673 298,00		Mouvements réels	102 197 741,00	34 671 090,00	136 868 831,00
						021	Virement de la section de fonctionnement	26 296 921,00	507 546,00	26 804 467,00
	040 041	Opérations d'ordre	40 044 066,00		40 044 066,00	040 041	Opérations d'ordre	40 044 066,00		40 044 066,00
		Mouvements d'ordre	40 044 066,00	0,00	40 044 066,00		Mouvements d'ordre	66 340 987,00	507 546,00	66 848 533,00
		TOTAL	168 538 728,00	35 178 636,00	203 717 364,00		TOTAL	168 538 728,00	35 178 636,00	203 717 364,00
	DEPENSES	350 268 210,00	37 105 096,00	387 373 306,00		RECETTES	350 268 210,00	37 105 096,00	387 373 306,00	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Principal (400) de 2025.

Adoptée à 84 voix POUR,
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux)

25/274 Pacte de solidarité communautaire / Volet Solidarité - Dotation de ruralité 2022/2026 : Opérations retenues pour le 2ème semestre 2025

La dotation de ruralité est dotée d'une enveloppe annuelle de 1,5 M €. Une première délibération a acté les demandes validées par la Commission Finances lors du premier semestre 2025. Il s'agit aujourd'hui de valider les sollicitations du second semestre de deux communes : Bellaing et Bousignies.

Le Conseil communautaire décide :

- d'affecter à l'enveloppe 2025 de dotation de ruralité, les projets des communes de Bellaing et Bousignies, au titre du semestre 2.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions afférentes au versement des dotations individuelles.
- d'acter que les crédits seront prévus au Budget 2026 et affectés à la ligne de gestion CAC-64-2041412-DSF-DR.

Adoptée à l'unanimité

25/275 Pacte de solidarité communautaire / Volet Solidarité - Dotation de ruralité - Demande de la commune de Lourches d'un versement en section de fonctionnement

Cette délibération a pour objet de modifier le mode de versement de la dotation de ruralité de la ville de Lourches, délibéré en juin en section d'investissement, et que la commune sollicitait en fonctionnement. La modification qui en découle d'un point de vue budgétaire est prise en compte dans la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser le versement de la dotation de ruralité de la commune de Lourches en section de fonctionnement pour un montant de 200 000 €.
- d'affecter les crédits correspondants en section de fonctionnement en Décision Modificative du Budget Principal 2025, présentée à cette même séance sur la ligne de gestion CAC-64-739212-DSF-DR.
- d'autoriser Monsieur le Président à passer les écritures comptables induites.

Adoptée à l'unanimité

25/276 Clôture définitive du Budget annexe de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (410)

Le Budget annexe Aires d'accueil des gens du voyage a été ouvert suite à l'externalisation de la gestion. Il s'agissait alors de comptabiliser les mouvements de TVA, conformément à la réglementation en vigueur.

A ce jour, la gestion en Budget annexe nécessite une gestion administrative des instances assez lourde au regard du peu d'écritures comptables. De plus, en cas de manque de crédits, la gestion en Budget annexe empêche toute fongibilité de crédits.

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/277 Engagement et mandatement des dépenses pour la période du 1er janvier 2026 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif 2026

Cette délibération a vocation à fixer les crédits disponibles à compter du 1er janvier 2026 jusqu'à la date du Budget Primitif.

Pour rappel, 100% des dépenses de fonctionnement sont ouverts, mais seulement 25% en investissement et 33% si les crédits tant en fonctionnement qu'en investissement sont gérés de façon pluriannuelle.

Pour les subventions, la liste des versements à intervenir début 2026 permet de ne pas mettre en souffrance les bénéficiaires.

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2026 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2026, des dépenses d'investissement, hors autorisations pluriannuelles, dans la limites du quart des crédits ouverts par chapitre au Budget 2025, pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.
- d'autoriser Monsieur le Président à liquider et mandater, pendant la période allant du 1er janvier 2026 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2026, des dépenses à caractère pluriannuel comprise dans une autorisation de programme correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater l'acompte de subvention aux associations comme précisé dans les tableaux joints en annexe.
- d'acter que l'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

25/278 Ajustement des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) du Budget Principal (400)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026 a vocation à présenter les projets de dépenses d'équipement et constitue la feuille de route de la municipalité en matière de suivi budgétaire des investissements. Cette gestion pluriannuelle des projets s'est traduite en gestion par la mise en place d'Autorisations de Programmes et d'Engagements.

Aussi, à chaque étape budgétaire, et pour actualiser au mieux au cours de l'année le suivi des projets, une actualisation est soumise au vote de l'assemblée délibérante.

En cohérence avec les Décisions Modificatives présentées, il est donc proposé de valider l'actualisation des Autorisations de Programmes et des Autorisations d'Engagements.

Le Conseil communautaire décide :

- de voter l'actualisation des AP/CP du Budget Principal (400) en conformité avec la Décision Modificative n°2 précédemment présentée.

Adoptée à l'unanimité

25/279 Pacte de solidarité communautaire: Dotation de solidarité communautaire 2026

La présente délibération fixe les montants individuels de dotation de solidarité communautaire pour 2026.

Pour rappel, l'enveloppe globale a été revalorisée à partir de 2025 de 500 000 € pour atteindre 9 685 630 € et la garantie est désormais calculée à part.

La DSC totale s'élève ainsi en 2026 à 9 779 524 €, en hausse de 50 780 € (+ 0,5%) relativement à 2025 du fait d'une hausse de la dotation de garantie (93 894 € en 2026 contre 43 363 € en 2025).

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les montants de dotation de solidarité communautaire pour 2026 et qui seront versés en trois fois aux communes (dès janvier, puis fin juillet et fin octobre 2026).
- d'acter que les crédits sont affectés à la ligne de gestion 01-739212-DSF-DSC.

Adoptée à 81 voix POUR,
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux)

INFORMATIONS

25/258 Information : Rapport Social Unique (RSU) 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique annuel qui compile les données relatives aux politiques de ressources humaines autour notamment des thématiques suivantes : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail et organisation du travail.

La production annuelle d'un rapport poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ Permettre une meilleure analyse de l'évolution des politiques de ressources humaines de la collectivité,
- ✓ Favoriser le dialogue social entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales.

Le RSU 2024 de La Porte du Hainaut a été présenté aux membres du Comité Social Territorial (CST) le 8 décembre dernier afin qu'un débat soit engagé sur l'évolution des politiques RH de la collectivité.

Information orale : Denain Voltaire

M. Jean-Paul RYCKELYNCK - 12^{ème} Vice-Président chargé de la vie sportive, sport-santé et bien être a pris la parole suite aux articles de presse récents concernant les problèmes de gestion de la SAS Denain Voltaire avancés :

- La SAS a été créée en juillet 2025 et n'a pas encore été subventionnée par La Porte du Hainaut et ne possède pas de bilans sur lesquels une analyse de gestion peut être faite,
- Concernant l'association ASC Denain Voltaire Porte du Hainaut unique actionnaire de la SAS et déléгатrices des droits sportifs pour le Haut niveau et le centre de formation :
 - Les bilans et comptes certifiés concernant chaque saison pour laquelle une subvention a été votée ont été transmis à La Porte du Hainaut dans les délais légaux (6 mois après la clôture de l'exercice),
 - L'association a réalisé les actions sur le territoire conformément aux objectifs fixés dans la convention passée avec La Porte du Hainaut.

Restitution des tablettes lors du Conseil Communautaire du 26 janvier 2026

Lors de sa prise de fonction, en début de mandat, chaque Elu a été doté d'un cartable numérique afin de faciliter l'échange d'informations sur les affaires relevant des compétences de La Porte du Hainaut, de recevoir les convocations électroniques des Instances Communautaires et d'en consulter les dossiers préparatoires.

Comme la convention liée à cette dotation le prévoit, ce cartable numérique est à restituer au terme du mandat lors du dernier Conseil Communautaire de la mandature du 26 janvier prochain.

CALENDRIER

- ✓ Les vœux institutionnels se tiendront le jeudi 15 janvier 2026 à 18h00, salle du Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut,
- ✓ Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le lundi 26 janvier 2026 à 18h00, salle du Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut.

Fait à Wallers, le lundi 15 décembre 2025

Affiché et publié le 22/12/2025

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



18/12/2025

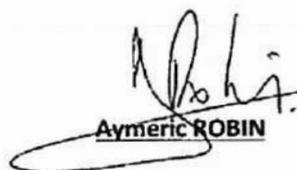
Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Le Secrétaire de séance,

M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES)

Le Président de La Porte du Hainaut



Aymeric ROBIN

